



Le curage des lagunes

Curer à quel moment ?

Le curage d'une lagune est nécessaire lorsque plusieurs signes caractéristiques apparaissent :

- Passage du bassin en anaérobiose (couleur marron à rosâtre) avec des émanations d'odeurs nauséabondes (attention ce seul symptôme n'est pas suffisant ; il peut indiquer seulement une surcharge organique ponctuelle).
- Apparition de l'accumulation des boues (cône de sédimentation) au niveau de l'entrée du premier bassin.
- Récurrence des mauvais résultats en sortie.

L'intervalle entre les vidanges est variable ; toutefois, les durées admises se situent **entre 8 et 12 ans**.



Les étapes précédant l'épandage : 3 à 5 mois

Evaluer la quantité de boues à évacuer, afin de dimensionner le plan d'épandage.

La réalisation d'une étude de bathymétrie (évaluation du volume en mesurant la profondeur) sur les deux premiers bassins est fortement conseillée. Elle permet aussi un échantillonnage représentatif lors du prélèvement, en vue de l'analyse de la boue.

Toutefois, deux calculs théoriques permettent d'estimer le volume de boues dans le premier bassin.

- 1^{ère} méthode : $0,12 \text{ m}^3/\text{EH}/\text{an}$
- 2^{ème} méthode : $2 \text{ cm}/\text{an}$.

Volume réel à épandre : peut être supérieur au volume déterminé par bathymétrie (incertitude de la mesure, surnageant, nécessité de diluer

les boues ...). Adapter la surface d'épandage en conséquence, pour éviter des volumes excessifs / ha (risque de ruissellement).

Analyser la composition des boues qui est relativement stable :

Eléments non désirables (ETM et CTO) : les concentrations mesurées sont presque toujours très inférieures aux valeurs limites réglementaires (communes rurales sans rejet à risque),

Eléments fertilisants : les teneurs sont variables, selon dilution lors du pompage

- maxi 1,7 kg d'azote (N) par m^3 ,
- maxi 1,6 kg de phosphore (P) par m^3

Etablir le plan d'épandage

Le dossier de plan d'épandage est à déposer à la D.D.T.; le délai d'instruction est de 2 mois maximum, lorsque le dossier est complet

Rechercher un ou des receveurs

Cette recherche se fait par la collectivité avec l'appui d'un bureau d'études qui établit :

- les volumes de boues possibles pour chaque receveur
- les surfaces d'épandage dans les parcelles qui peuvent les recevoir.
- les périodes et les doses d'épandage selon les cultures
- les conventions d'épandage

Choisir une période favorable à l'épandage des boues :

- **au printemps** (mars, avril) avant les semis de maïs,
- **en fin d'été** (fin août, début septembre) avant les semis de colza.

Cette seconde période est préférable pour la portance des sols dans la parcelle et aux abords des bassins.

L'organisation des travaux de curage

① **Isoler le bassin à curer**, lorsque cela est possible :



② **Avant le curage, transférer le surnageant** vers les autres bassins afin de diminuer le volume à évacuer. Les trop-pleins des autres bassins auront été surélevés afin d'augmenter la capacité de stockage.

③ **Effectuer des travaux** (réparation d'une cloison siphonée, enrochement des berges,...) durant la vidange d'un bassin.

④ **Remettre en eau claire les bassins après leur curage**. En effet, c'est recommandé pour deux raisons :

- éviter l'assèchement du bassin. La formation de fissures entraînerait une perte d'étanchéité.
- améliorer le redémarrage du processus biologique d'épuration.

A titre indicatif, le coût varie de 5 à 10 € du m³ en fonction des prestataires et des contraintes particulières (accessibilité des bassins, éloignement des parcelles, ...).

Pour plus d'informations et liste de bureaux d'études (bathymétrie, étude préalable à l'épandage) : contacts

- SATESE 02 43 59 96 35
- DDT- Police de l'eau 02 43 49 83 55
- Chambre d'agriculture 02 43 67 38 58